



DALE  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Mme Sandrine Meyer-Chanson  
Association « Les Passereaux »  
c/o M. Robert Völki  
12, ch. des Palettes  
1212 Grand-Lancy

N/réf. : AH/JLG/dh  
Aigle N° 503289-2014

Genève, le 7 avril 2014

**Concerne : Plans localisés de quartier des Semailles**

Madame,

Par courriers des 2 février et 19 mars dernier, vous me faites part de vos préoccupations sur le développement du quartier des Semailles, en lien avec le projet de tramway de Saint Julien.

J'ai donc procédé à une reconsidération de ces dossiers avec mes services, après avoir également échangé à ce sujet avec le Conseil administratif de votre commune dans le cadre d'une séance plus générale de visite de courtoisie.

Le secteur des Semailles est un des sites à enjeux du territoire de la ville de Lancy. Votre association, aux côtés du groupement "vivre à Lancy", a contribué aux réflexions qui ont été menées pendant plusieurs années sur ce quartier par la ville et le canton, notamment lors de l'examen par le Grand Conseil de la pétition P 1559 "contre une urbanisation galopante de Lancy" qui a conduit à l'abandon d'un premier projet de plan directeur de quartier.

Nous disposons à ce jour d'un plan directeur de quartier, approuvé le 27 mars 2013, et de quatre plans localisés de quartiers approuvés le 13 novembre 2013, les discussions sur ces projets ont été riches et intenses. Les positions que vous avez exprimées ont été examinées lors des phases d'élaboration, d'enquête ou de consultation publique, et d'opposition. Votre association a par ailleurs été entendue lors de l'examen par la commission d'aménagement du canton, au printemps dernier, de la motion M 2115 portant sur ces questions. Cette commission a du reste examiné la motion de manière extrêmement sérieuse et détaillée lors de nombreuses séances, en procédant à de multiples auditions. Son rapport M 2115-A expose notamment que les propositions s'écartaient de la structure en "chambre verte" et du principe d'espaces ouverts et perméables fixé par le plan directeur de quartier. Ces principes sont au cœur du document approuvé par le Conseil municipal et par le Conseil d'Etat. Les services de l'Etat ont par ailleurs signalé que l'organisation proposée était vraisemblablement incompatible avec les règles encadrant les couts de construction.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, je considère qu'il nous faut aujourd'hui capitaliser le travail accompli et avancer sur la réalisation de ces projets, sans remettre en cause les arbitrages intervenus à l'issue d'un débat démocratique. Les recours déposés à l'encontre des PLQ adoptés relèvent quant à eux d'une procédure judiciaire qui doit suivre son cours.

Ceci étant précisé, l'avancement du projet de tramway nous permet en effet d'étudier finement l'articulation entre cette infrastructure et les projets urbains planifiés. Ce travail est piloté par le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), sous la responsabilité de mon collègue Luc Barthassat, Conseiller d'Etat, et mené de concert avec la Ville de Lancy et l'office de l'urbanisme. Il devrait aboutir à un avant-projet arrêté d'ici cet été, qui sera ensuite approfondi en vue d'établir le dossier d'autorisation de construire (dossier d'approbation des plans) à l'horizon du 1er semestre 2015. Le plan directeur de quartier et les plans localisés n'ont pas vocation à être remis en cause à cette occasion, leurs principes constituent au contraire une donnée entrante avec laquelle les équipes de conception doivent composer.

Les éléments du projet de tramway auxquels vous avez pu accéder revêtent de ce fait un caractère provisoire et n'ont d'autre portée que celle d'un document de travail technique entre autorités.

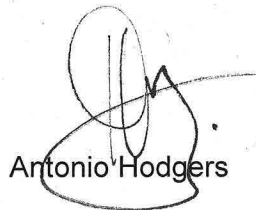
Sachez que la procédure fédérale d'approbation des plans, pilotée par le DETA, intègrera en temps utiles une phase d'enquête publique qui vous permettra de formuler vos observations sur un projet réellement stabilisé. Cette procédure sera conduite par l'Office fédéral des transports.

Enfin, je vous confirme qu'au regard de notre long travail en commun, votre association reste un partenaire incontournable du secteur des Semailles. La concertation que vous appelez de vos vœux sera mise en place à l'occasion de l'élaboration du dernier PLQ sur la boucle des Palettes, que l'office de l'urbanisme doit engager prochainement en lien avec les autorités municipales.

Dans ce cadre, et sous les réserves évoquées ci-avant, je serai volontiers à votre disposition pour débattre des propositions qui émergeront.

Lorsque les modalités de pilotage et les mandataires auront été définis avec la Ville de Lancy, mes services devraient se rapprocher de votre association au second semestre 2014 pour organiser cette concertation.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.



Antonio Hodggers